Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] FIXATION DU SMIC Une augmentation qui ne changera pas la vie des salariés soumis à des bas salaires

La CFDT prend acte de l'annonce faite lors de la réunion plénière de la CNNCEFP (Commission Nationale de la Négociation Collective, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) du 15 décembre 2022 qui prévoit une augmentation automatique du smic de 1,8 %. Mais la CFDT ne se satisfait pas de cette revalorisation mécanique liée à l'inflation qui ne change pas la situation des travailleuses et des travailleurs soumis à des bas salaires.

Le 1er janvier 2023, le Smic atteindra 1 709,28 euros brut pour 35 heures hebdomadaires, soit une hausse de 24 euros net par mois.

Comme les années précédentes le groupe d'experts chargé de conseiller le gouvernement, recommande de supprimer la revalorisation automatique du Smic. Cette année, le groupe va plus loin en proposant d'indexer le Smic sur la moyenne des évolutions des salaires minimaux d'un panel de branches représentatives. La CFDT est en désaccord avec ces propositions. Calculer l'augmentation du Smic sur les minima de certaines branches fournirait plutôt une raison supplémentaire aux employeurs de freiner l'évolution des salaires de la branche.

La CFDT est convaincue que la conditionnalité des aides est et reste un levier plus fort pour amener les employeurs à négocier de réelles augmentations des salaires minimum et éviter le basculement des minima de branches sous le Smic. Avec cette revalorisation, au 1er janvier 2023 137 branches sur les 171 du secteur général couvrant plus de 5 000 salariés seront en situation de non-conformité au regard du Smic.

Pour cette raison, la CFDT souhaite redonner du sens aux systèmes salariaux dans les branches et dans les entreprises, en remettant à plat les systèmes de classification qui tiennent compte des compétences mobilisées par les salariés.
Aussi, pour lutter contre l'inaction salariale, la CFDT propose que les entreprises qui emploient des salariés dont le salaire est maintenu au niveau du Smic depuis plus de deux ans perdent automatiquement les bénéfices des exonérations les concernant.

La CFDT continuera de revendiquer la transformation du groupe d'experts sur le SMIC en une commission « Bas salaires », pour aller au-delà de la seule question du SMIC et au-delà du seul salaire en renforçant sa gouvernance par la participation des partenaires sociaux.

Pour la CFDT, la question essentielle n'est pas tant le niveau du Smic que celle d'une juste rémunération du travail fourni par les travailleuses et travailleurs qui doit passer par un meilleur partage de la valeur.

DÉCLARATION DE **LUC MATHIEU,** SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

calcul
Documents
Une augmentation qui ne changera pas la vie des salariés soumis à des bas salaires